



SYNDICAT
SDU CliaS/93 FSU
Section conseil général
Tel : 01 43 93 91 88



Bobigny le 17 septembre 2007

Enfin une bonne nouvelle au Conseil Général :

Application des ratios d'avancement à 100 % pour tous

Après un début de négociation difficile (cf : tract d'info FSU cet été "Champ libre") où le Conseil Général ne dévoilait rien de ses intentions nous avons abouti à cette heureuse conclusion. Le CTP du 28 septembre devrait valider cette décision.

Tout en exprimant notre satisfaction quant à la décision prise par le Conseil Général nous avons demandé par courrier que soient rediscutées avant le CTP certaines conditions mises à l'avancement aux grades supérieurs de sage-femme, ingénieur et attaché qui deviendraient, si elles étaient maintenues plus restrictives qu'avant. (voir double du courrier ci-dessous)

Dès à présent, en obtenant des ratios à 100 % au Conseil Général c'est 1500 agents qui vont bénéficier d'une promotion de grade en 2007 et d'un meilleur déroulement de carrière.

Tous les cadres d'emplois sont concernés, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations complémentaires (tél 01.43.93.91.88)

17 septembre 2007

à Mme Claire-PESSIN GARRIC
Présidente du CTP

Madame la Présidente,

Nous sommes satisfaits de la décision du Conseil Général de proposer des ratios à 100 % pour les avancements de grade dans notre collectivité. Cette décision permettra enfin la carrière linéaire pour laquelle nous militons.

Si les projets pour tous les grades de catégorie C et B correspondent à nos revendications, les conditions imposées à certains cadres d'emploi de catégorie A appellent des remarques déjà évoquées lors de notre rencontre avec la Direction Générale le 12 septembre dernier.

Vous conditionnez l'avancement au grade de sage-femme de classe exceptionnelle aux fonctions d'encadrement. A ces conditions, seuls deux agents seraient promus à ce grade contre 10 aujourd'hui.

C'est un recul important par rapport à la situation actuelle ainsi le département ne serait plus du tout attractif pour ce cadre d'emploi où nous rencontrons déjà des problèmes de recrutement.

Vous conditionnez l'avancement aux grades d'ingénieur principal, ingénieur en chef de classe normale et ingénieur en chef de classe exceptionnelle à l'exercice de différents niveaux d'encadrement.

Là encore, c'est un recul pour les agents d'un cadre d'emploi où seul un grade était limité par un quota et où selon les critères propres au Conseil Général seul le dernier était réservé aux fonctions d'encadrement.

Avec le projet du département, ce serait plusieurs dizaines d'agents lésés dans leur perspective d'avancement et qui seront alors tentés de trouver des collectivités plus attractives au plan de l'avancement.

Concernant les attachés nous estimons que le grade d'attaché principal ne doit pas être lié obligatoirement à des fonctions d'encadrement. En effet, au Conseil Général, nous avons beaucoup de collègues attachés qui n'encadrent pas nécessairement mais qui occupent des postes tout aussi utiles pour le service public ex : juriste, fiscaliste, économiste, etc.. Pour nous il est anormal que ces collègues ne puissent bénéficier de cette promotion de grade sachant qu'en plus, pour les contractuels, au regard du niveau de formation et de l'expérience acquise certains vont finalement bénéficier d'une forme de promotion de grade dans le cadre du contrat.

Souhaitant que ces arguments puissent être entendus avant le CTP, et restant à votre entière disposition, recevez, Madame la Vice-présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire de Section FSU CG93
Danièle ORY-TOUCHET